



Rayures sur des fenêtres

Par **KOKo_**, le **23/07/2014** à **10:21**

Bonjour,

voilà mon cas, j'ai quitté mon logement le 22 avril, mon propriétaire était passé avant cette date et avait constaté des rayures sur les fenêtres faites par mes chiens et m'a toute suite demandé leur remplacement, comme on ne voyait pas grand chose et que celui-ci ne voulait rien entendre j'ai décidé de contacter mon assurance en me disant que si un expert venait il constaterait que les dégât nécessitent certes un dédommagement mais non un remplacement. Or l'assurance à mandater un expert pour statuer sur le fait accidentelle ou non de la cause et m'a donc envoyé un refus pour le remplacement car ce n'est pas un accident. Et l'experte m'a dit qu'effectivement le remplacement n'était que de l'ordre de "l'esthétique" puisque les fenêtres sont simplement un peu abimées...

Lorsque mon propriétaire l'a su il m'a dit que cela ne se passerait pas comme ça et veut que je lui paye de nouvelles fenêtres.

Quelques précisions :

- les dégradations des fenêtres ne sont pas mentionnées sur l'état des lieux car elles étaient vraiment minimales, le directeur de l'agence qui était présent lors de cet état des lieux (mon proprio l'avait fait venir) a lui-même eu du mal à voir ces rayures.
- à l'heure actuelle mon propriétaire garde en quelque sorte ma caution en otage (plus d'un mois de retard sans aucun justificatif) car il volait d'abord la réponse de l'assurance et préfère la conserver tant qu'il n'aura pas fait le nécessaire pour que je lui paye ses fenêtres est-il dans son droit

?

De plus, aujourd'hui mon propriétaire m'annonce que d'une part j'ai abusé de lui pour l'état des lieux vu que c'est moi qui tenait les feuilles, et que d'autre part on ne voyait pas les rayures car il faisait sombre.

Du coup je ne sais plus trop quoi faire et je ne sais pas si mon propriétaire peut m'obliger à lui payer ses fenêtres neuves

je ne sais pas si quelqu'un pourra m'aider en tout cas merci d'avance!